



# Politique de décarbonation

Version	Propriétaire (département ou fonction)	Public visé	Approuvé par	Date d'approbation	Fréquence des examens	Sujets abordés
1	Durabilité du groupe	Chaîne d'approvisionnement, opérations propres	Comité exécutif	Avril 2024	Au moins tous les 3 ans	/

## I. Introduction

VPK s'engage aux efforts de décarbonisation, en s'alignant sur l'**initiative Science Based Targets (SBTi)** et en fixant des **objectifs ambitieux de zéro émission nette pour 2050**. Nous reconnaissons le besoin urgent d'atténuer le changement climatique et de réduire notre empreinte carbone. Cette politique de décarbonisation souligne notre engagement à **passer à des sources d'énergie renouvelables et à réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre**.

## II. Portée

Cette politique s'applique à **tous les aspects des divisions et des opérations de VPK**, y compris la fabrication, le transport et les diverses administrations du groupe. Nous visons à mettre en œuvre des mesures de décarbonisation tout au long de notre **chaîne de valeur**, en travaillant en collaboration avec les fournisseurs, les clients et les parties prenantes.

## III. Engagements et objectifs

- **Fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme de manière scientifique** : Nous alignons nos objectifs de réduction des émissions sur les critères et les recommandations de la SBTi.
- **Fixer des objectifs de zéro émission nette** : Notre objectif à long terme est d'atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles tout au long de notre chaîne de valeur d'ici 2050, **conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C**.
- **Transition vers les énergies renouvelables** : Nous passons progressivement à des sources d'énergie renouvelables sur tous les sites de VPK. Il s'agit notamment de la biomasse, de l'énergie éolienne, des installations photovoltaïques, du biogaz, etc.
- **Efficacité énergétique** : Nous intégrons des pratiques écoénergétiques dans l'ensemble de nos installations, dans le but de **réduire la consommation d'énergie et d'améliorer l'efficacité globale**. Il s'agit d'optimiser les



infrastructures et les parcs de machines actuels, en intégrant le cas échéant des méthodes telles que la cogénération.

Pour atteindre cet objectif, un plan clair de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> a été défini pour les trois scopes, avec des investissements dans les énergies renouvelables et les projets de décarbonation.

En mai 2024, nos objectifs ont été validés et approuvés par la SBTi.

#### IV. Cibles

- Énergie renouvelable : D'ici 2030, VPK atteindra un minimum de **50 % d'énergie renouvelable** en pourcentage de la consommation totale d'énergie dans toutes ses opérations.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) :
  - VPK s'engage à réduire les **émissions absolues de gaz à effet de serre** de ses activités (scope 1+2) de **42 % d'ici 2030**, par rapport à l'année de référence de 2020.
  - VPK vise à **réduire ses émissions indirectes** (scope 3<sup>1</sup>) de **52 % d'ici 2030**, par rapport à 2020.
  - Pour toutes les émissions de GES, VPK vise à **atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**.

#### V. Responsabilité et gouvernance

La responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de la politique de décarbonation incombe au comité de direction, tandis que la surveillance au niveau du conseil d'administration garantit son exécution efficace.

Responsables des KPI : responsable de l'énergie du groupe et responsable des achats du groupe, en rapport avec le comité de pilotage du développement durable et le comité exécutif.

Nous communiquerons activement cette politique dans l'ensemble de notre organisation et de notre chaîne d'approvisionnement. De plus, VPK s'engage auprès des parties prenantes, notamment les employés, les fournisseurs et les communautés, afin de favoriser la collaboration et le soutien à nos initiatives de décarbonisation.

---

<sup>1</sup> \*Les autres émissions indirectes (Scope 3) sont une conséquence des activités d'une organisation, mais proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'organisation.

Source : GRI 305 : émissions 2016

